

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - G.E.O

2010

## INSCRIPTION

Votre réservation n'est effective qu'à réception du devis ou bon de commande signé, accompagné d'un acompte de 30% du montant total. Le solde devra être réglé au plus tard le jour de la prestation. Toute inscription implique l'adhésion à nos conditions générales de vente. En cas d'inscription moins de 15 jours avant la date de prestation, la totalité de la prestation est à régler.

## ANNULLATION/INTERRUPTION

GEO peut décider d'annuler ou d'interrompre une prestation dans les cas suivants:

- nombre minimal de 5 participants non atteint
- cas de force majeure ou pour raison de sécurité

NB: les alertes oranges France Météo prévues sur notre département n'entraînent en rien l'annulation automatique des prestations.

L'annulation de la prestation de notre part donne lieu au remboursement de l'intégralité des sommes perçues sans indemnités supplémentaires.

En cas d'annulation de votre part, seront retenus 15% de frais de dossier jusqu'à 8 jours avant et 30% de 7 jours à 2 jours avant la prestation. Toute prestation annulée moins de 24h avant la prestation ne donne droit à aucun remboursement.

## PRODUITS

Les produits disponibles à la vente concernent des prestations sportives de pleine nature encadrées par des titulaires de diplômes d'état.

## RESPONSABILITÉ

Si les circonstances l'exigent les lieux d'activités ou certaines prestations du programme peuvent être modifiés. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par le moniteur qui se réserve le droit d'exclure toute personne dont le comportement compromet la sécurité ou le bien être du groupe. Dans ce cas aucune indemnité de remboursement ne saurait être due.

## ASSURANCE

Les Prestations sont organisées par la Société G.E.O, titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile exploitation n° 021283541 auprès de Nîmes-Camargue Agent Général GAN. L'assurance en responsabilité civile professionnelle ne couvrant pas les participants au titre de la responsabilité individuelle, il est fortement conseillé de souscrire une assurance responsabilité civile individuelle accident valable pour les accidents lors de la pratique de tel sport.

Déclaré à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports : n° **00702ET0016**

## PRIX

Sauf indication contraire, le prix de chaque prestation comprend l'encadrement par un moniteur diplômé d'Etat, le matériel sportif nécessaire à la pratique de l'activité et l'assurance. Les prix s'entendent en euros et sont TTC. Les tarifs sont valables jusqu'au 31/12/2010.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

Un acompte de 30% du montant total de la prestation est exigible pour que la réservation soit effective. Le paiement peut être effectué par l'un des moyens suivants : carte bancaire, espèces ou chèque bancaire.

## LOIS APPLICABLES

Pour le contrat conclu entre vous et la société G.E.O, la loi applicable est la loi française.

## CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

En cas de contestation, le tribunal de Commerce d'Aubenas est seul compétent pour juger des litiges.

## UTILISATION DE L'IMAGE

G.E.O se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de ses prestations pour illustrer ses brochures, pub diverses, son site Internet, sauf avis contraire du participant.